



Le 30 janvier 2017

Signature d'un partenariat entre l'Apec et le FAF.TT

L'Association pour l'emploi des cadres (Apec) et le Fonds d'Assurance Formation du Travail Temporaire (FAF.TT), tous deux désignés opérateurs nationaux du Conseil en Evolution Professionnelle (CEP), ont signé une convention de partenariat national le 13 octobre 2016. Objectif : renforcer leurs actions communes en faveur des salariés permanents et intérimaires et accompagner l'insertion professionnelle des jeunes diplômés.

L'Apec et le FAF.TT partagent une préoccupation commune envers l'insertion professionnelle des jeunes et des cadres. Les jeunes âgés de moins de 26 ans représentent plus de 20% de la population intérimaire et 28,5% des actions de formation financées par le FAF.TT en 2015. Acteur du marché de l'emploi des cadres, l'Apec accompagne et conseille les 900 000 cadres tout au long de leur parcours professionnel, dans leur démarche d'évolution ou de mobilité, ainsi que les jeunes issus de l'enseignement supérieur pour les aider à préparer et réussir leur insertion professionnelle.

Dans le cadre de cette convention, l'Apec et le FAF.TT coordonnent des actions communes :

- Sécuriser les parcours professionnels des salariés, via la mise en œuvre du CEP notamment
- Accompagner les cadres dans leur évolution professionnelle
- Aider à l'insertion des jeunes issus de l'enseignement supérieur sur le marché de l'emploi

La convention de partenariat couvre trois domaines de coopération :

1. L'articulation des réseaux de l'Apec et du FAF.TT, pour favoriser la connaissance réciproque des deux partenaires et une meilleure compréhension des spécificités de leurs champs d'action, des attentes des entreprises et des services et dispositifs proposés aux salariés ;
2. La sécurisation des parcours et la coopération dans le cadre du CEP et du CPF, pour proposer aux salariés leurs expertises respectives et complémentaires pour les accompagner dans leurs démarches d'évolution professionnelle ;
3. L'insertion professionnelle des jeunes, notamment par une participation croisée aux programmes développés par les deux structures pour ces publics (« Clés d'Emploi » de l'Apec, « 1 expérience 1 emploi » du FAF.TT...)

A propos du FAF.TT (Fonds d'Assurance Formation du travail Temporaire)

Le FAF.TT est l'OPCA, OCTA et OPACIF de la branche du travail temporaire. Il gère les aspects administratifs et financiers des actions de formation des salariés intérimaires et permanents. Il a également un rôle de conseil et d'accompagnement auprès des entreprises de travail temporaire et des salariés. Lieu d'échanges et de capitalisation des bonnes pratiques, le FAF.TT développe des partenariats avec les acteurs nationaux et locaux de l'emploi, pour répondre au mieux aux problématiques d'emploi, de formation et d'insertion de chaque bassin d'emploi.

A propos de l'Apec :

L'Apec accompagne et conseille les cadres tout au long de leur parcours professionnel ainsi que les jeunes issus de l'enseignement supérieur. Aux entreprises, l'Apec propose des services pour optimiser leurs recrutements et la gestion de leurs compétences internes. Observatoire de l'emploi des cadres, l'Apec analyse et anticipe les évolutions et grandes tendances du marché, des métiers et des secteurs. Avec la réforme de la formation professionnelle, l'Apec est l'un des 5 acteurs nationaux du Conseil en Evolution Professionnelle. L'Apec est présente partout en France avec 12 délégations territoriales, 44 centres et 500 consultants. En savoir plus : apec.fr.

Contacts presse

Justine ICARD, Chargée de communication – 01 53 35 70 84 – jicard@faf.tt

CONTACT(S) PRESSE : CARINE NAGOT – LEA CAUCHI – TEL : 01 40 52 20 29 PRESSE@APEC.FR @APECINFOPRESSE